



N° 02 Avril 2020
Édition numérique

Organe officiel de PUD CGT de Vendée
16 Bd Louis Blanc – BP 227 - 85006 LA ROCHE SUR YON Cedex
tel. 02 51 62 66 22 courriel : la.cgt.85@gmail.com

Pétition de l'UCR CGT : Dé-confinement : les retraités sont des citoyens à part entière

Le gouvernement, après avoir tenté d'imposer aux retraités et personnes âgées l'obligation de rester confinés au-delà du 11 mai, parle désormais de recommandation. C'est pour leur bien nous-dit-on. Non, c'est parce que le gouvernement de la 6e puissance du monde est incapable d'assurer la protection de leur déconfinement ! Si la non-discrimination était confirmée fin avril la question des protections à mettre à disposition resterait posée.

L'État doit garantir à tous la liberté de se déplacer

L'État a le devoir de faire respecter les libertés et de créer les conditions de leur exercice. Fait inquiétant, le Conseil d'État dans une ordonnance du 15 avril a rejeté la demande de plusieurs syndicats, dont la CGT, visant à ordonner au gouvernement de prendre davantage de mesures concernant le dépistage systématique et régulier du personnel et des résidents dans les EHPAD, promis par le ministre de la Santé.

Autre fait tout aussi inquiétant, le ministre des Affaires Etrangères a confirmé que les masques commandés le 10 avril ne seront livrés qu'à la fin du mois de juin... Comment le gouvernement compte-t-il assurer dans de bonnes conditions le déconfinement à partir du 10 mai ?

Le pays a les moyens d'assurer notre liberté de circulation

Les retraités et les personnes âgées représentent la grande majorité des 18 millions de citoyens qui verraient leur sortie du confinement renvoyée à leur responsabilité. Si "la main invisible du marché" s'avère incapable de le faire, c'est au gouvernement de mettre en place les conditions du déconfinement, qui sont les meilleurs remèdes contre la propagation du virus :

- ✚ Généralisation des masques à toute la population.
- ✚ Dépistage pour tous, non pas seulement pour ceux qui présentent des symptômes, mais surtout pour ceux qui n'en présentent pas et qui peuvent être porteurs du virus, sans le savoir,
- ✚ Réquisition de logements et bureaux vides pour héberger, isoler et soigner celles et ceux qui sont contaminés.
- ✚ Campagne de vaccination dès la sortie du vaccin.

Nous exigeons que partout soient mises en place ces dispositions dans l'attente d'un vaccin ou d'un traitement efficace.

En cliquant sur le lien ci-dessous

[**Signez la pétition de l'UCR/CGT**](#)



Plus que jamais le 1^{er} Mai,

Alors que le monde entier fait face à la pandémie, ce premier mai sera plus que jamais la journée internationale de luttes des travailleuses et travailleurs.

Depuis le début de la crise sanitaire, des millions de personnes sont confinées. De nombreux pays vivent grâce aux oublié-es, aux invisibles de nos sociétés, qui continuent à travailler, le plus souvent au risque de leur propre vie.

Évidemment ce sont d'abord l'ensemble des personnels de santé qui n'ont pas comptés leurs heures, leur dévouement. Ensuite il y a tous les salarié-es, souvent des femmes, du commerce, de l'agro-alimentaire, du paramédical du social, du nettoyage..., ainsi que tous ces agent-es de la fonction publique qui ont continué d'assurer leurs missions de service publics, et plus largement ceux et celles qui travaillent au service de la population.

Les paroles de reconnaissance des gouvernements n'ont pas été suivies d'actes forts. Les mots sont évidemment insuffisants pour exprimer notre colère, et notre détermination à faire changer les choses. **Nous porterons ce 1^{er} mai 2020, bien que confiné-es, les revendications qui sont plus que jamais d'actualité :**

Car sacrifier la santé des travailleurs-ses n'est pas admissible :

Si la « reprise » de la vie sociale, dont le travail fait partie, est une espérance, une nécessité pour beaucoup d'entre nous, (et pour d'autres plus pour remettre leur profit à l'ordre du jour), cela ne peut se faire sans la garantie la plus absolue de la sécurité de chacun, chacune, ainsi que celle de ses enfants. La santé, la sécurité, le droit de retrait, de grève, le droit syndical doivent être respectés !!

Car sacrifier les droits des travailleuses-eurs sur l'autel de l'économie n'est pas tolérable et ne pourra continuer quelle que soit la situation :

Des semaines à 60 heures de travail, la perte des congés, des jours de repos, le travail dominical étendu, les abus sur le télétravail ne sont pas légitimes et ne peuvent durer ! Ce n'est pas une prime donnée au bon vouloir du patron, ou de l'employeur public, une aide ponctuelle aux plus modestes qui suffiront aux travailleurs-euses : ce sont de vraies revalorisations salariales du SMIC et des

salaires en particulier dans les conventions collectives où ils sont les plus bas, tout comme dans la fonction publique !

Sacrifier les plus précaires d'entre nous n'est pas admissible dans une société d'égalité et de solidarité :

Vacataires, intérimaires, intermittent-es, services civiques, la précarisation des travailleur-euses s'est multipliée ces dernières années, et la situation des chômeur-euses et étudiant-es a été dégradée, tout comme celle des sans-papiers aujourd'hui ignoré-es sur le plan sanitaire comme social.

Elles et ils payent le prix fort de la situation, et les inégalités sociales explosent. Le manque d'investissement au niveau de la santé, la réforme de l'assurance chômage, le projet de réforme de la retraite pas points, mettent à mal la protection sociale, laquelle est un socle protecteur.

De plus, le développement des services publics est nécessaire et indispensable pour assurer l'égalité et répondre aux besoins de la population. De nombreuses aides sont prévues pour les entreprises, alors que pour ceux et celles qui sont dans les situations difficiles, elles restent mineures. Il faut permettre la suspension des loyers et des dépenses de toute l'énergie, une aide pour l'accès à internet et aux transports, car nous savons que si la crise sanitaire peut régresser, la situation économique et sociale va continuer à faire des dégâts.

Cette situation inédite, qui peut malheureusement perdurer et/ou continuer, a remis en lumière l'essentiel : Un hôpital et un système de santé publique avec de vrais moyens humains, matériels, financiers, un système de protection sociale large tout au long de la vie, des services publics qui ne sont pas sacrifiés par des politiques de restructurations, suppressions au bénéfice des appétits de ceux qui prospèrent dans ce système capitaliste !

Le 1er mai doit permettre à chacun et chacune de s'emparer de ces revendications, et par tous les moyens de les rendre visibles.

Même confiné-es, manifestons toutes et tous le 1^{er} mai, avec des pancartes, banderoles ou en envahissant les réseaux sociaux(...) et donnons à cette journée une véritable force collective !

Le 1^{er} mai, soyons visibles, solidaires, déterminées. Nous ne paierons pas la crise générée par des choix politiques d'un système capitaliste mortifère.

Transformons le monde de demain en un monde vivable, de justice sociale, écologiste et féministe !

Montreuil, le 20 avril 2020

51^{ème} congrès de l'Union Départementale des syndicats CGT de Vendée les 28 et 29 octobre 2020 à La Roche Sur Yon - Salle des Fêtes du Bourg.

DÉCLARATION D'IMPOTS

Cher-e-s camarades,

Vous comprendrez aisément que dans la situation actuelle, nous sommes dans l'incapacité de vous faire parvenir votre attestation de cotisations syndicales pour votre déduction fiscale.

En conséquence, si le montant de votre cotisation syndicale 2019 est égal à celui de 2018, il vous suffira de porter ce montant sur votre déclaration. Dans le cas contraire, porter le nouveau montant que vous avez réglé en 2019.

Dès que la situation nous le permettra, nous vous ferons parvenir votre attestation de cotisations syndicales 2019.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez me joindre par courriel à l'adresse suivante : dpetitgas@free.fr ou au téléphone : 06 51 85 79 25



En cliquant sur le lien ci-dessous

[Signez la pétition "Construisons ensemble le jour d'après" sur le site de la CGT](#)

"Confinés mais pas inactifs!"

Dans cette période extrêmement compliquée que nous sommes en train de vivre, le "confinement" n'est pas sans conséquences sur notre activité syndicale, en particulier de proximité.

Si les contacts, les échanges restent encore possible, ils ne le sont que grâce notamment à internet, à nos téléphones, aux réseaux sociaux.

Communiqués... courriers sous différentes formes permettent aussi de maintenir ce contact, d'avoir des informations autres que celles que les médias diffusent à longueur d'antennes.

D'où la décision de vous adresser le journal de l'USR-CGT par une voie inhabituelle.

Parce que, "**Confinés, certes, mais pas inactifs!**" nous en voulons pour preuve la pétition lancée par l'USR-CGT pour des mesures de "dé-confinement" urgentes, ou l'appel à faire du 1^{er} mai une journée nationale revendicative avec banderoles, affiches... au balcon et sur les réseaux sociaux.

C'est le sens aussi du courrier adressé le 14 avril dernier par l'intersyndicale des Retraités CGT - FSU - FO - Solidaires - FGR.FP et LSR , au Préfet de Vendée pour lui indiquer qu'il était de sa responsabilité de « **prendre toutes les décisions pour protéger nos concitoyens, les personnes vulnérables, les professionnels indispensables à la vie collective...** ».

En effet, si la Région des Pays de la Loire et la Vendée sont parmi les moins impactés par le coronavirus en nombre de cas de contamination, le nombre de décès y est aussi insupportable qu'ailleurs. Et, les résidents et professionnels, en particulier des EHPAD vivent une situation critique éprouvante humainement, par insuffisance flagrante de personnels et de moyens matériels ... masques ... gel hydro-alcoolique ... respirateurs en particulier.

C'est ce qui motive aussi le courrier que l'USR-CGT avec les syndicats CGT des EHPAD Fonction Publique Territoriale et Fonction Publique de la Santé, le syndicat CGT de l'Aide à domicile et l'Union Départementale CGT a décidé d'envoyer au Président du Conseil Départemental et au Préfet ... pour la mise en place, entre autres, d'une "**Conférence départementale des métiers du Grand Âge**".